



● Politique régionale

des sentiers
de randonnée pédestre
en Estrie

Les Sentiers de l'Estrie inc.



Plan pour une
économie
verte



Québec



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

Ce projet est soutenu financièrement par le gouvernement du Québec dans le cadre de *Destination durable* et action concertée, une mesure de soutien coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) découlant du [Plan pour une économie verte 2030](#) et du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025.

● Une démarche collaborative

Plus d'une vingtaine de partenaires ont contribué à la démarche d'élaboration de la *Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie*, qui permettra de préserver nos sentiers pédestres estriens, l'une des grandes richesses de notre région.

Cette politique représente une volonté partagée de travailler de manière collaborative, afin d'assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers de randonnée pédestre en Estrie.

Un travail de collaboration qui se poursuivra dans les prochaines années, avec la rédaction d'un plan directeur et la mise en œuvre d'actions inspirantes et concertées qui serviront à concrétiser la vision et les orientations de la *Politique*.



LES SENTIERS PÉDESTRES, L'INFRASTRUCTURE VERTE POUR L'ACCÈS À LA NATURE EN ESTRIE

Remerciements

Le comité consultatif souhaite remercier l'engagement des organismes Les Sentiers de l'Estrie et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans la réalisation de la *Politique* et la coordination de la démarche participative qui l'a rendue possible.

Remerciements également à la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) pour avoir partagé son expérience du développement de la *Politique* de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Photo : Hugo Minée

● Table des matières

05

Introduction

06

Pourquoi se doter d'une politique des sentiers pédestres?

7 Objectifs de la politique

08

Démarche de concertation

9 Comité consultatif
10 Ateliers de consultation
10 Questionnaire en ligne

11

État de situation

11 Le territoire
15 Enjeux actuels

16

Vision

16

Valeurs

17

Orientations

18

Engagements

18

Mise en œuvre

● Introduction

Dans un contexte de réchauffement climatique où les sentiers pédestres sont susceptibles de subir des pressions importantes, cette démarche de concertation régionale est la pierre d'assise d'une gestion durable. Pour assurer la préservation des milieux naturels, un accès à la nature sur quatre saisons et favoriser le ralentourisme pour les visiteurs et les résidents, une vision commune était primordiale.

L'accès durable à la nature et la marche sont des éléments essentiels dans un contexte de changements climatiques et de développement durable, pour plusieurs raisons :

- Ils favorisent la bonne santé, physique et mentale, des populations.
- Ils soutiennent la pratique d'activités à faibles émissions de GES.
- Ils contribuent à renforcer les liens avec la nature et à sensibiliser les usagers à la préservation et à la conservation des écosystèmes.

Le gouvernement québécois souhaite engager les acteurs des différentes régions dans la réalisation des orientations du *Plan nature 2030* pour « donner davantage accès aux Québécoises et aux Québécois à la nature et atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire d'ici 2030¹ ».

Ce contexte est très favorable à l'intégration des sentiers de randonnée pédestre dans la planification de l'aménagement du territoire et dans la réalisation de projets de valorisation

de sentiers sur le territoire dans la région de l'Estrie. En effet, les sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la mobilisation du public.

Pour ces raisons, l'organisme Les Sentiers de l'Estrie a reçu un soutien financier afin d'élaborer une politique de sentiers de randonnée pédestre en collaboration avec les partenaires du territoire.

Ce soutien financier vient du gouvernement du Québec dans le cadre du *Fonds d'action québécois pour le développement durable* (FAQDD), découlant du *Plan pour une économie verte 2030* et du *Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025*.

Pour y arriver, une démarche participative a été initiée pour faciliter la concertation avec l'ensemble des partenaires.

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie coordonnent cette démarche.

¹Gouvernement du Québec. 2022. *Protection de la biodiversité - Québec annonce 650 M\$ en vue d'un ambitieux Plan Nature pour 2030*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/protection-de-la-biodiversite-quebec-annonce-650-m-en-vue-dun-ambitieux-plan-nature-pour-2030-44554> (page consultée le 10 avril 2024)

● Pourquoi se doter d'une politique des sentiers de randonnée pédestre?

L'élaboration d'une politique vise à se doter d'orientations communes pour les prochaines années afin de pérenniser les sentiers de randonnée pédestre et d'assurer leur durabilité.

De plus, plusieurs opportunités sont à saisir à court et moyen termes, qui pourront servir à alimenter les réflexions lors de l'élaboration du plan directeur.

Caractériser l'Estrie comme une région de santé globale

- Prioriser l'accès à la nature à l'échelle de l'Estrie.
- Adopter différentes approches permettant de favoriser des environnements verts et la présence de milieux naturels aménagés de proximité.

Faciliter le financement et la réalisation de projets

- Sensibiliser et obtenir un engagement des instances locales et régionales ainsi que des parties prenantes pour organiser et soutenir l'accès à la nature pour la population de l'Estrie.
- Avoir accès à des programmes de financement grâce à une politique et, éventuellement, à un plan directeur régional de randonnée pédestre.
- Accroître la disponibilité d'outils pour intégrer les sentiers de randonnée pédestre dans la planification et l'aménagement du territoire.

Connecter les sentiers de randonnée pédestre estriens aux grands réseaux de sentiers

- Connexion internationale au Long Trail du Vermont
- Connexion à la section québécoise du [Sentier International des Appalaches](#) (GR A1)
- Participer au réseau du [Sentier national du Québec](#)
- Connexion au réseau des [Collines Montérégiennes](#)
- Connexion au [Sentier transcanadien](#)



Photo : Ian Roberge

Objectifs de la politique

La Politique des sentiers de randonnée pédestre vise à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement.

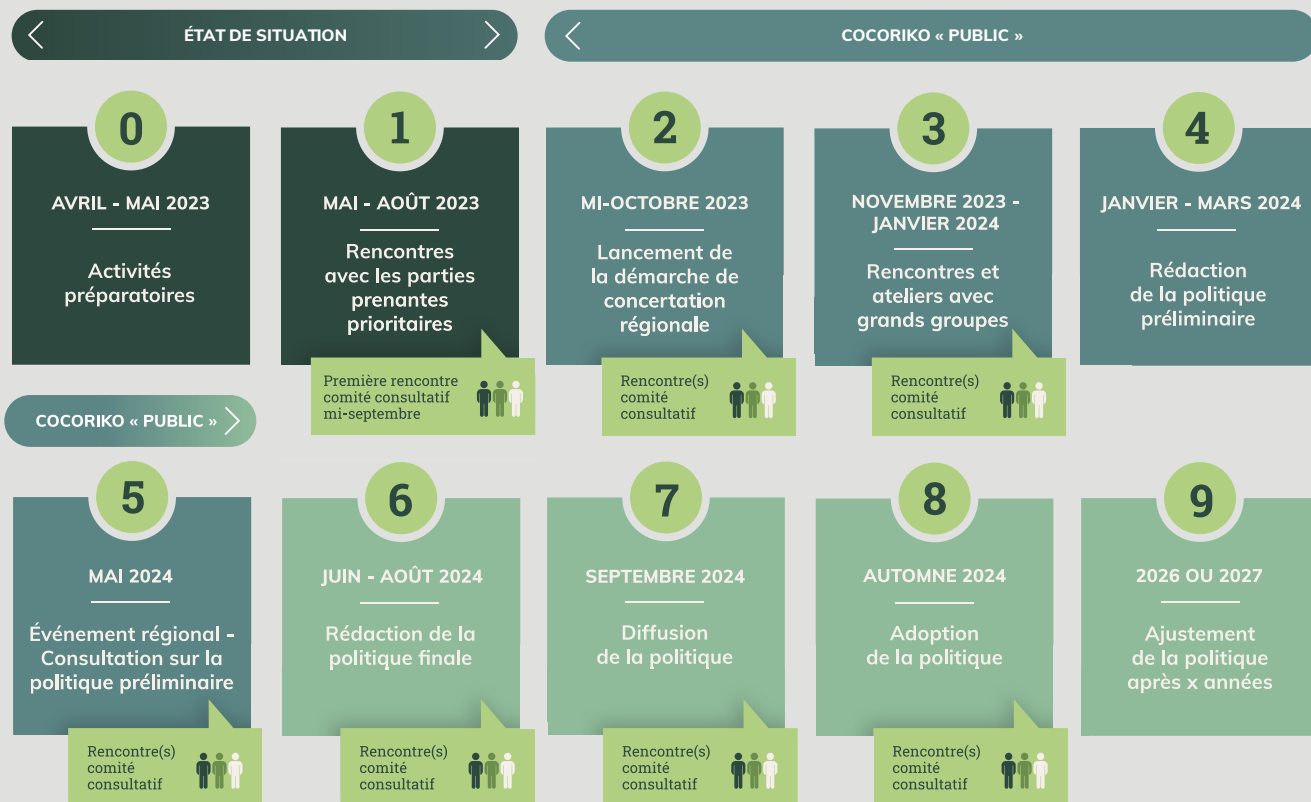
Elle a été rédigée dans le but d'agir sur les sentiers comme infrastructures, et non sur la pratique de la randonnée pédestre.

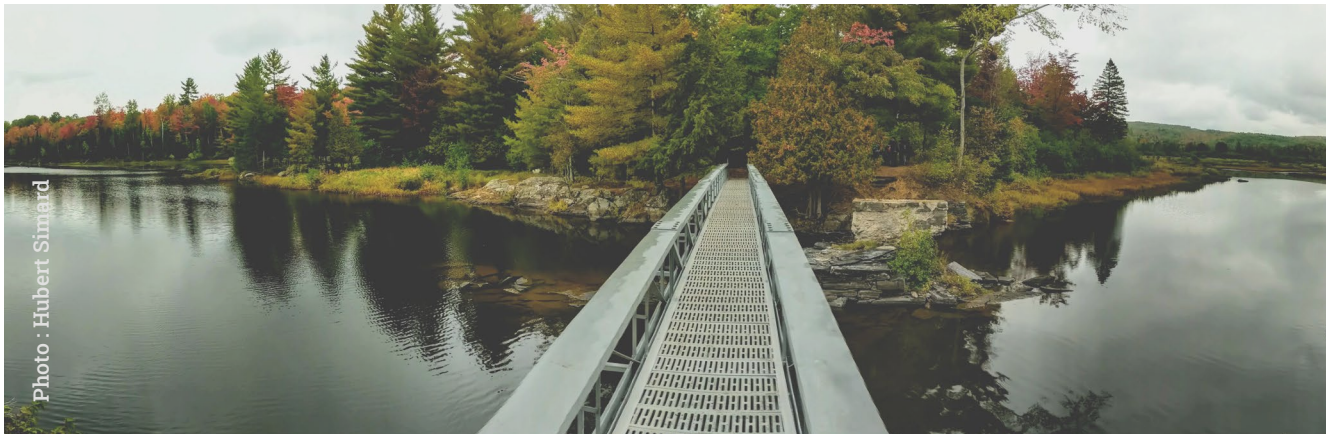
La présente politique ne vise pas à remplacer les autres politiques, plans d'action ou tout autre document encadrant les sentiers de randonnée pédestre en Estrie. Elle s'ajoute et s'intègre aux autres textes dans le respect de la réglementation en vigueur et pourra contribuer à son évolution.

● Démarche de concertation

Une démarche participative a été lancée en juin 2023 afin d'inviter les partenaires et la population à collaborer à l'élaboration de la politique. En plus du comité consultatif, des ateliers de discussion avec des partenaires ainsi qu'un questionnaire en ligne pour le grand public ont été mis en place.

Étapes de la démarche de concertation régionale





Comité consultatif

Mis en place à l'automne 2023, le comité consultatif, dont la coordination était assurée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, s'est réuni à cinq reprises entre les mois de septembre 2023 et septembre 2024. Le comité avait pour mandat de :

- Participer aux discussions sur la planification du territoire de l'Estrie qui portent sur la conservation et l'accès à la nature.
- Échanger sur les attentes et préoccupations des organismes à l'égard de la protection et du développement des sentiers de randonnée pédestre.
- Recommander des éléments de contenu à inclure dans une politique régionale des sentiers de randonnée pédestre qui porte sur les déplacements actifs et l'accès à la nature.
- Favoriser l'adhésion des autres parties prenantes.

Membres du comité

- Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- Conservation Nature Canada
- Corridor appalachien
- Les Sentiers de l'Estrie
- MRC Haute-Yamaska
- MRC de Coaticook
- MRC de Brome-Missisquoi
- MRC de Memphrémagog
- MRC des Sources
- MRC du Val-Saint-François
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- Rando Québec
- Sentiers Frontaliers
- Tourisme Cantons-de-l'Est
- Ville de Sherbrooke

Ateliers de consultation



Les ateliers de consultation organisés auprès des différents acteurs du territoire avaient pour but de discuter des enjeux, des opportunités et des pistes de solutions entourant la pérennité et la gestion des sentiers de randonnée pédestre.

Atelier avec les gestionnaires de sentiers
(6 et 7 décembre 2023)

Atelier avec les organismes environnementaux et de conservation
(31 janvier 2024)

Atelier avec les MRC et les municipalités
(7 et 8 février 2024)

Questionnaire en ligne

Aux mois de novembre et décembre 2023, la plateforme de consultation Cocoriko a été utilisée pour réaliser un questionnaire auprès de tous les acteurs et la population estrienne.

Au total, 197 personnes ont pris part à cette consultation en ligne, orientée autour de quatre thèmes. Les participants pouvaient voter sur des propositions, en suggérer d'autres et inscrire leurs commentaires.

Les quatre thèmes de la consultation en ligne

- **Êtes-vous randonneur?** afin de mieux connaître les personnes faisant de la randonnée, leurs intérêts et leurs besoins.
- **Favoriser la conservation et l'accès à la nature** pour savoir s'il est possible de faire cohabiter les sentiers de randonnée pédestre avec les milieux naturels sans les détruire.
- **Pour la pérennité des sentiers de randonnée pédestre** afin de sonder la population sur les manières d'assurer la permanence des sentiers qui sont dépendants des droits de passage volontaires sur des terrains privés.
- **Sur la carte** pour que les personnes puissent identifier des lieux d'intérêt (projets, ruptures de sentiers, besoins de soutien aux infrastructures, problèmes de sécurité ou de conservation de la nature, etc.).

● État de situation

Le territoire

L'Estrée est une vaste région habitée par une population d'environ 506 200 personnes réparties sur un territoire de 12 482 km². La gouvernance régionale de ce territoire repose sur 8 MRC, la grande ville de Sherbrooke et 101 municipalités ayant à cœur leur environnement naturel (voir la carte à la page 12)². La région de l'Estrée se caractérise par un relief varié de montagnes et de vallées. Les sites de randonnée pédestre se regroupent naturellement en différentes zones géographiques, présentant chacune des critères d'attractivité distincts.

À l'ouest de la région se situent quelques collines montréalaises, dont le mont Brome et le mont Shefford, où l'on trouve des réseaux organisés de courte randonnée en forêt, souvent accessibles à une large clientèle, de même que des réseaux intermédiaires plus longs dans le parc des Sommets de Bromont. D'autres réseaux de sentiers locaux s'y trouvent également ainsi que le réseau du parc national Yamaska.

Au centre, le Long sentier des Sentiers de l'Estrée (160 km) est la plus importante infrastructure régionale de sentiers pédestres de l'Estrée. Situé en grande partie dans la Réserve naturelle des Montagnes Vertes (RNMV) de Conservation de la nature Canada (CNC), on y trouve une série de sommets en pleine nature, offrant des sections en boucle et une diversité de parcours. Le sentier s'étend sur trois MRC (Brome-Missisquoi, Memphrémagog et Val-Saint-François) et jusqu'au Long Trail de l'État du Vermont qui se connecte à l'Appalachian Trail. C'est le principal exemple de connectivité. La municipalité de Potton, le secteur de Bolton, le Parc d'environnement naturel de Sutton (PENS), le parc privé habité Au Diable vert, le Mont Foster de Corridor appalachien et le parc national du Mont-Orford sont connectés au Long sentier.

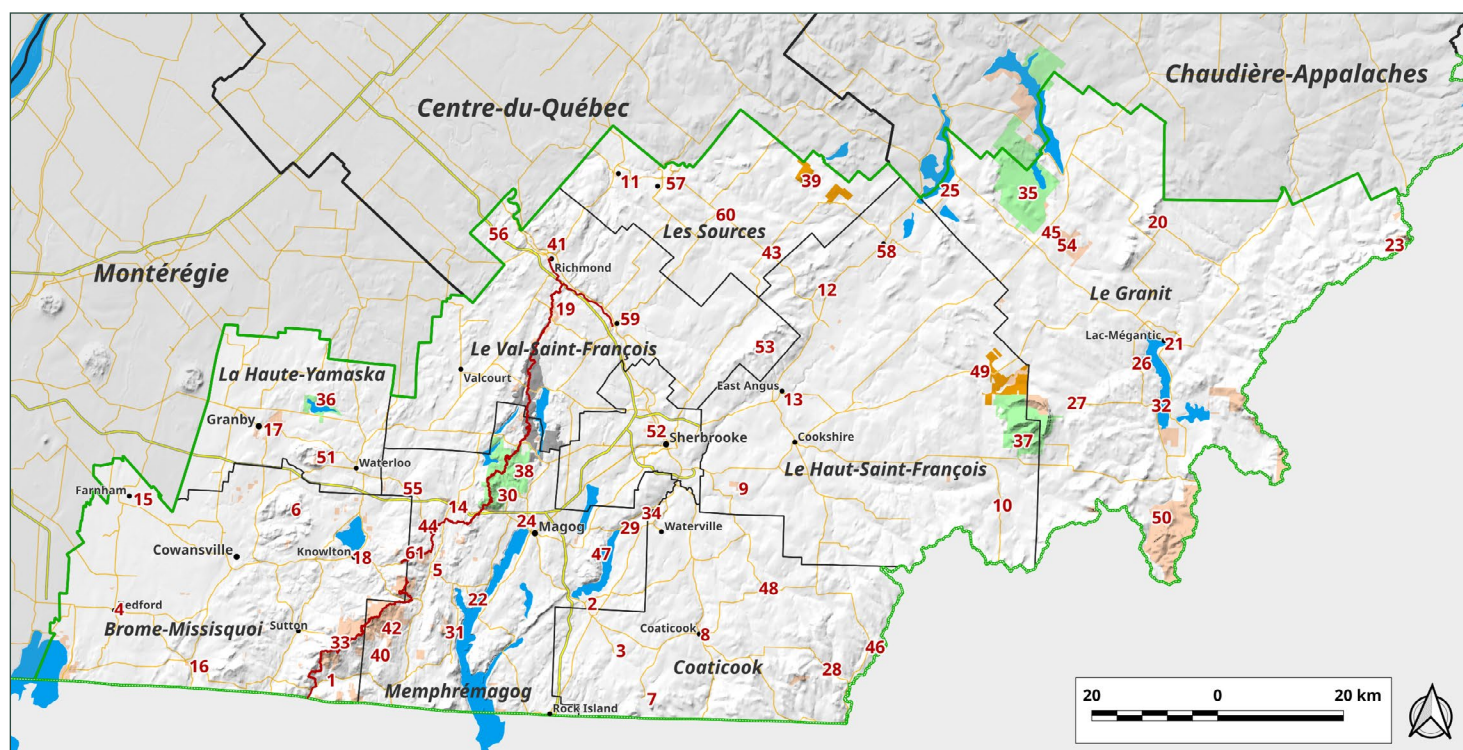
En prolongement du parc national du Mont-Orford vers le nord et longeant la rivière au Saumon, on retrouve un autre tronçon des Sentiers de l'Estrée à faible dénivelé et au cœur d'une forêt souvent mature, la zone Kingsbury. On y retrouve également des réseaux de sentiers locaux.

Vers le nord, le mont Ham offre son sommet dénudé. Dans les environs, le massif des monts Stoke avec ses quelques sommets en milieu forestier (forêt Domtar) offre un réseau de sentiers accessibles par cinq points d'accès différents. On y trouve plusieurs itinéraires et points de vue diversifiés.

À l'est de la région, près de la frontière canado-américaine, le réseau Sentiers Frontaliers offre un accès sauvage à plusieurs sommets, dont le plus haut de la région, le mont Gosford, avec ses 1 193 m d'altitude. Connecté au parc national du Mont-Mégantic, ce secteur offre des opportunités de longue randonnée. On retrouve plus loin le mont Bélanger, accessible en été seulement. Finalement, on retrouve dans la vallée de la rivière Coaticook quelques sites de randonnée importants comme le mont Hereford, le parc de la Gorge de Coaticook, le mont Pinacle, ainsi que plusieurs petits sentiers locaux. Le parc national Frontenac offre également un réseau de sentiers pour la randonnée pédestre.

²Gouvernement du Québec, Affaires municipales et habitation. 2023. Région administrative 05 : Estrie. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/cartotheque/Region_05.pdf (consultée le 3 mai 2024).

● État de situation



■ Parc national
 ■ Parc régional
 ■ Ajout au parc national du Mont-Orford
 ■ Aire protégée
 — Sentier de l'Estrée

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Au Diable Vert | 22. Le circuit de l'Abbaye | 46. Le sentier Poétique |
| 2. Sentier d'Ayer's Cliff
Sentier nature Tomifobia | 23. Les sentiers du Mont Bélanger | 47. Sentiers Massawippi
Île du Marais de Katevale |
| 3. Sentier Onès-Cloutier | 24. Marais de la Rivière-aux-Cerises
Parc de la Baie-de-Magog (pointe Merry) | 48. Sentier du Parc de Sainte-Edwidge-de-Clifton |
| 4. Sentier de la nature Keith-Sornberger | 25. Marais Maskinongé | 49. Parc Walter-MacKenzie
Parc régional du Marécage-des-Scots |
| 5. Sentier de la sablière
Sentier des ruisseaux | 26. Sentier Un Lac au Sommet | 50. Sentiers Frontaliers |
| 6. Parc des Sommets | 27. Mini Compostelle - Parcours de marche au coeur de Mégantic | 51. Parc des Montagnards
Parc écologique Jean-Paul-Forand
Parc Ménard |
| 7. Parc Harold F. Baldwin | 28. Forêt Hereford | 52. Base de plein air André-Nadeau
Bois Beckett
Boisé Fabi
Boisé Lucien-Bouchard
Marais Réal-D.-Carbonneau
Parc du Domaine Howard
Parc du mont Bellevue
Promenade de la Gorge de la rivière Magog |
| 8. Circuit Vélo-Piétonnier Rivière Aux Pins
Parc de la Gorge de Coaticook
La voie des Pèlerins de la Vallée | 29. Parc Scowen | 53. Les monts Stoke (Sentiers de l'Estrée) |
| 9. Parc écoforestier de Johnville | 30. Station touristique du Mont-Orford | 54. Parc récréotouristique de Stornoway |
| 10. Sentier pédestre de la mine d'or | 31. Owl's Head | 55. Sentier pédestre de Stukely-Sud |
| 11. Étang Burbank | 32. Le sentier du clocher de Piopolis
Les sentiers du Scotch Cap | 56. Moulin à laine d'Ulverton |
| 12. Forêt habitée de Dudswell | 33. Parc d'environnement naturel de Sutton (PENS) | 57. Parcours les Sources
Sentier Quatre Saisons |
| 13. Parc des Deux Rivières | 34. Parc du Mont Hatley | 58. Parc du Vieux-Moulin
Parc Saint-Gérard |
| 14. Parc Missisquoi-Nord | 35. Parc national de Frontenac | 59. Parc historique de la poudrière de Windsor
Parc des Érables |
| 15. Centre de la nature de Farnham | 36. Parc national de la Yamaska | 60. Mont Foster (Corridor appalachien) |
| 16. Sentiers du parc municipal de Frelighsburg | 37. Parc national du Mont-Mégantic | |
| 17. Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin
Le Flâneur curieux
Les Boisés Miner
Parc Terry-Fox | 38. Parc national du Mont-Orford | |
| 18. Circuit historique de Knowlton
Sentier Lac-Brome | 39. Parc régional du Mont-Ham | |
| 19. Sentier du marais de Kingsbury | 40. Fiducie foncière de la vallée Ruitier
Sentiers de Potton | |
| 20. Sentier du Morne | 41. Forêt urbaine du parc Gouin de Richmond | |
| 21. Parc de la rivière Chaudière
Station touristique Baie-des-Sables | 42. Réserve naturelle des Montagnes Vertes (les sentiers des Monts Singer, Écho, Glen) | |
| | 43. Sentier familial de Saint-Camille | |
| | 44. Domaine du Lac Libby | |
| | 45. ZEC de Saint-Romain | |

LES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE, C'EST...

- Plus de 1 000 km de sentiers
- 30 sommets accessibles
- Plusieurs tours d'observation et belvédères
- Quatre parcours de marche longue durée (Circuit de l'Abbaye, Marche au cœur de Mégantic, La voie des pèlerins de la Vallée, Parcours les Sources)
- Plusieurs sentiers permettant l'exploration de milieux humides (marais, marécage et tourbière), dont le Marais de la Rivière-aux-Cerises à Magog



Cinq parcs régionaux

- Parc régional du Mont-Ham
- Parc régional des Marécage-des-Scots
- Parc de la Gorge de Coaticook
- Parc des Sommets
- Parc du Lac-Aylmer

Quatre parcs nationaux gérés par la SÉPAQ

- Parc national de la Yamaska
- Parc national du Mont-Orford
- Parc national de Frontenac
- Parc national du Mont-Mégantic

Quelques grands réseaux privés, notamment

- Corridor appalachien
- Les Sentiers de l'Estrée
- Sentiers frontaliers
- Sentier transcanadien
- Parc d'environnement naturel de Sutton (PENS)

● État de situation



Les parcs nationaux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) permettent de préserver et de mettre en valeur les milieux naturels, tout en offrant des expériences de randonnée sécuritaires. Ils garantissent un accès à des sentiers variés, adaptés à différents niveaux de compétence, grâce à un financement dédié et à une équipe d'experts dévoués. Ces sentiers connaissent parfois une forte affluence.

Certaines municipalités et MRC de la région sont également propriétaires et gestionnaires de sentiers.

Les entreprises gérant des sentiers sont souvent des sites récréotouristiques proposant également diverses activités et de l'hébergement.

En plus des gestionnaires de sentiers, de nombreux acteurs sont également concernés par les sentiers de randonnée pédestre, notamment les organismes de conservation de la nature, les organismes oeuvrant dans les activités sportives, de loisirs et de plein air, de même que les organismes à vocation touristique.

**SANS OUBLIER LE TRAVAIL DE NOMBREUX BÉNÉVOLES
QUI VEILLENT À LA PRÉSERVATION DES SENTIERS ESTRIENS!**

Enjeux actuels

La démarche de consultation a permis d'identifier une dizaine d'enjeux associés aux sentiers de randonnée pédestre de l'Estrie, tant au niveau de leur gestion, de leur usage et de leur aménagement :

- Le financement des opérations courantes (entretien, réparation, surveillance)
- Les droits de passage en milieux privés, publics et agricoles
- La connectivité physique des sentiers en Estrie et les territoires limitrophes
- L'affluence de randonneurs versus la capacité d'accueil des sentiers
- La cohabitation et l'harmonisation des usages
- La sécurité des usagers des sentiers
- L'implication bénévole dans la gestion et l'entretien
- La communication et la sensibilisation auprès des usagers
- L'aménagement à faible impact
- La concertation entre les acteurs du territoire
- L'accessibilité aux réseaux de sentiers par transport collectif et covoiturage

Quelques exemples de bonnes pratiques relatives à la gestion de sentiers de randonnée pédestre

- Faciliter la gestion des sentiers de randonnée pédestre selon le principe de subsidiarité, principe de développement durable selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci d'une répartition adéquate des lieux de décision afin de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.
- Contribuer financièrement à l'entretien de sentiers en échange d'accès aux sentiers tarifés pour les citoyens.
- Déneiger les stationnements pour l'accès à la nature.
- Appeler à la participation de bénévoles pour l'entretien et la patrouille des sentiers.

Source : OQLF, 2024. Principe de subsidiarité.
<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502059/principe-de-subsidiarite>.
Consultée le 10 avril 2024

● Vision

GRÂCE À L'ENGAGEMENT ACTIF ET COLLABORATIF DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS, LES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE CONSTITUENT UN RÉSEAU UNIFIÉ FAVORISANT L'ACCÈS À LA NATURE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ.



● Valeurs

Ces quatre valeurs communes sont au cœur même de cette politique et des actions qui y seront rattachées.

Santé

Tant physique que mentale, favorisée par l'accès à la nature et l'activité physique

Équité et solidarité sociale

Dans l'accès à la nature par les sentiers de randonnée pédestre, pour l'ensemble de la population

Appartenance

Au réseau des sentiers de randonnée pédestre, qui contribue à l'identité, au patrimoine, à la fierté et à l'attractivité de l'Estrie

Résilience et adaptation

Aux changements climatiques par l'utilisation et la conception durables des sentiers de randonnée pédestre



Photo : Hubert Simard

● Orientations

Les orientations représentent les éléments prioritaires sur lesquels les partenaires du territoire s'entendent à œuvrer au cours des prochaines années et qui permettront de concrétiser la vision d'avenir.

Ces orientations serviront de base pour l'élaboration d'un plan directeur comme prochaine étape, qui viendra concrétiser la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre.

1 Connectivité des sentiers

Assurer la connectivité des différentes portions de sentiers de randonnée pédestre entre elles, de même qu'avec les parcs régionaux, provinciaux et locaux, tout en reliant les différents milieux, tant sur les terrains privés et les zones agricoles.

2 Pérennité des sentiers

Assurer la pérennité des tracés et des infrastructures de sentiers de randonnée pédestre.

3 Accès à la nature

Favoriser l'utilisation des sentiers afin que l'ensemble de la population puisse avoir accès à la nature.

4 Conservation des milieux naturels

Concilier l'aménagement et l'utilisation des sentiers de randonnée pédestre avec la conservation des milieux naturels et la protection de la biodiversité.

Définition de concilier : Faire aller ensemble, rendre harmonieux (Source : Le Robert)

5 Aménagements et pratiques responsables

Valoriser l'aménagement et l'entretien des sentiers de manière durable et à faible impact, selon les meilleures pratiques.

6 Collaboration de l'ensemble des acteurs

Favoriser un travail de collaboration et de concertation avec l'ensemble des acteurs afin de concrétiser les orientations de la Politique et, éventuellement, son plan directeur.

● Engagements

Les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les acteurs concernés sont invités à s'engager à :

Reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie.

Appuyer la Politique de sentiers de randonnée pédestre en Estrie, notamment par résolution, afin de démontrer leur engagement envers les orientations établies par la Politique.

Participer à l'élaboration d'un plan directeur qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations.

Contribuer à la réalisation des objectifs et des actions qui seront identifiés au plan directeur, dans la mesure de leurs responsabilités, de leurs réalités territoriales et de leurs moyens.



● Mise en œuvre

Pour faire en sorte que les orientations de la Politique soient concrétisées, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonnera l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre, dans lequel des objectifs clairs seront établis, accompagnés d'actions à réaliser grâce à la collaboration d'une diversité de partenaires.